

# LA MORTALITÉ DES AGNEAUX

## TAUX, CAUSES ET INCIDENCE DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE

Philippe Vandiest – FICOW

Le principal critère de rentabilité de l'élevage ovin viande est le nombre de kilos d'agneaux produits, qui se traduit par le terme de 'productivité pondérale par femelle mise à la lutte'. Différents facteurs agissent sur cette productivité : la fertilité des brebis, leur prolificité, le poids des agneaux à la vente et le taux de mortalité des agneaux. Ce dernier pèse doublement sur la rentabilité de l'élevage puisque, outre la productivité pondérale, il affecte aussi les charges d'élevage et ce d'autant plus lourdement que la mortalité survient tard. La maîtrise de la mortalité des agneaux est donc un réel enjeu économique pour l'éleveur.

Une enquête menée en France en 2010 – 2011 par les Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective (RECP) auprès de 353 exploitants a permis de préciser le niveau du taux de mortalité des agneaux et d'en déterminer les causes et l'incidence des pratiques d'élevage (1).

### Un taux de mortalité de 16 % en moyenne

Le calcul du taux de mortalité des agneaux nécessite l'enregistrement de toutes les mortalités, ce qui n'a été fait que par 170 éleveurs sur les 353 enquêtés. Ainsi, 27 % des éleveurs n'enregistrent pas les avortons, 12 % les morts-nés, 8 % les morts entre la naissance et l'identification, 6 % les morts entre l'identification et le sevrage et 17 % les morts après le sevrage. Cette 'négligence' administrative peut s'expliquer par un sentiment de fatalité des éleveurs puisque 75 % d'entre eux ne croient pas à la possibilité de réduire le taux de mortalité de leurs agneaux.

Dans les 170 élevages ayant enregistré toutes les pertes, 25 % ont un taux de mortalité des agneaux inférieur à 10,5 % et 25 % ont un taux supérieur à 18,7 %. Les 50 autres % se situent entre ces deux valeurs avec pour moyenne 16 % de mortalité d'agneaux. Les mortalités entre la naissance et le sevrage sont les plus fréquentes (52,7 %) devant les avortons et les morts-nés (37,2 %) et les mortalités après sevrage (10,2 %).

Les causes de mortalité sont multiples, en moyenne chaque éleveur en annonce onze. A la naissance, mauvaise présentation de l'agneau et agneau chétif sont les principales causes de mortalité. De la naissance au sevrage, agneau chétif et entérotoxémie sont les motifs les plus cités tandis qu'après le sevrage, ce sont l'entérotoxémie et les troubles respiratoires qui sont les plus problématiques. Figure 1

### Prévenir les mortalités à l'agnelage

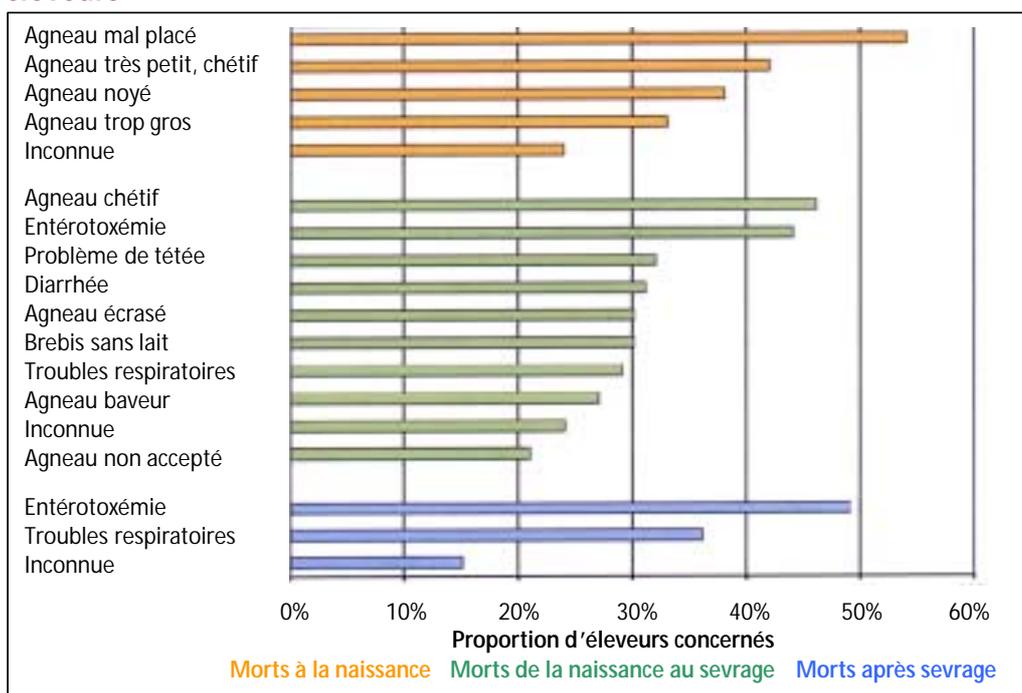
Plus de la moitié des éleveurs interrogés pratiquent le diagnostic de gestation sur l'ensemble de leurs brebis (29 % des élevages) ou sur certains lots ciblés (23 %) pour pouvoir regrouper les brebis selon la taille de leur portée et les soigner en conséquence. Ils veillent ainsi à éviter les toxémies de gestation et les agneaux chétifs à la naissance, qui sont des causes d'avortements et de mortalités à la naissance. Dans le même objectif d'adapter l'alimentation aux besoins des animaux, 73 % des éleveurs interrogés séparent les femelles nullipares (qui n'ont jamais mis bas) des multipares (qui ont déjà mis bas). Cette sépara-

tion est généralement pratiquée lorsque les agnelles sont mises en lutte avant l'âge d'un an.

Pour faciliter la surveillance et les interventions lors des agnelages et éviter aussi les pertes d'agneaux par abandon, la moitié des éleveurs regroupent leurs brebis par lots de 50 au plus.

Les éleveurs sont généralement présents lors des pics d'agnelages. Lors de ceux-ci, ils sont 83 % à déclarer ne pas laisser les brebis sans surveillance pendant plus de 3 heures, y compris la nuit, alors que 78 % d'entre eux travaillent pourtant seul sur l'atelier ovin. Cette présence ne se justifie par pour autant par des interventions systématiques lors d'agnelages difficiles. Selon les situations, entre 50 et 78 %

**Figure 1 – Principales causes de mortalité des agneaux rapportées par les éleveurs**

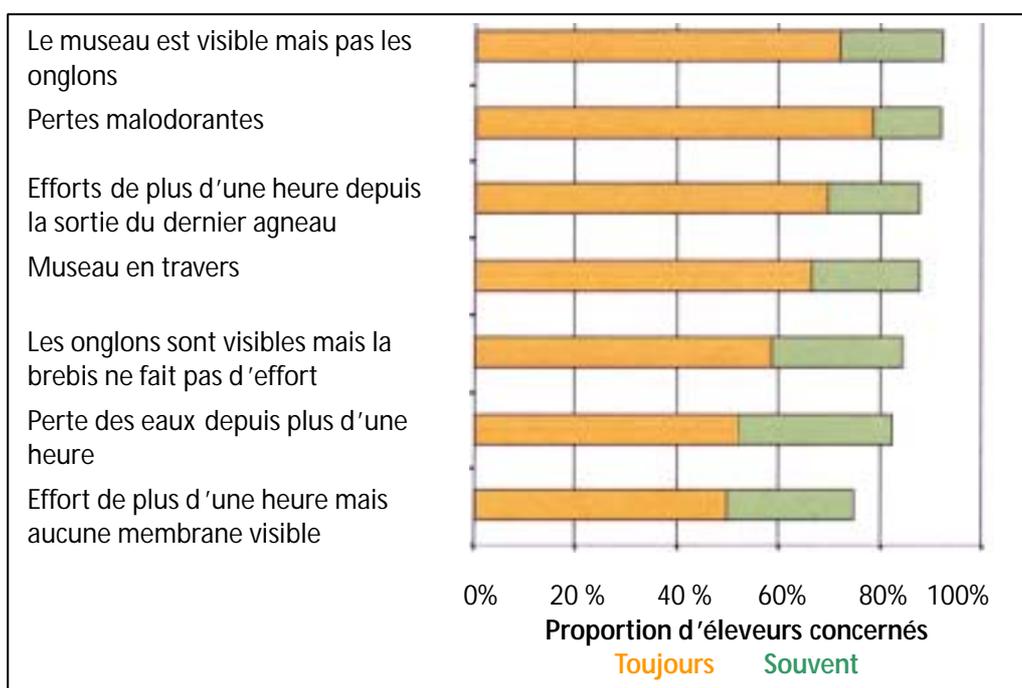


des éleveurs disent intervenir toujours et seulement 65 % interviennent dans toutes les situations délicates. Figure 2

### Rester vigilant après l'agnelage

Mettre les brebis et leurs agneaux en cases individuelles pendant quelques jours favorise leur reconnaissance mutuelle et l'acceptation des agneaux par leur mère, ce qui limite les risques d'abandon. Cela permet aussi de réaliser des adoptions d'agneaux, de vérifier plus aisément la prise de colostrum par l'agneau et, le cas échéant, d'intervenir plus facilement pour assister les agneaux chétifs ou petits dans leurs tétées. Quasi-tous les éleveurs enquêtés utilisent des cases d'agnelage mais seulement 42 % systématiquement pour chaque agnelage et 59 % pour les agnelages de primipares. Environ 20 % des éleveurs ne les utilisent que lors de naissances multiples.

**Figure 2 – Taux d'intervention des éleveurs lors de situations d'agnelages difficiles**



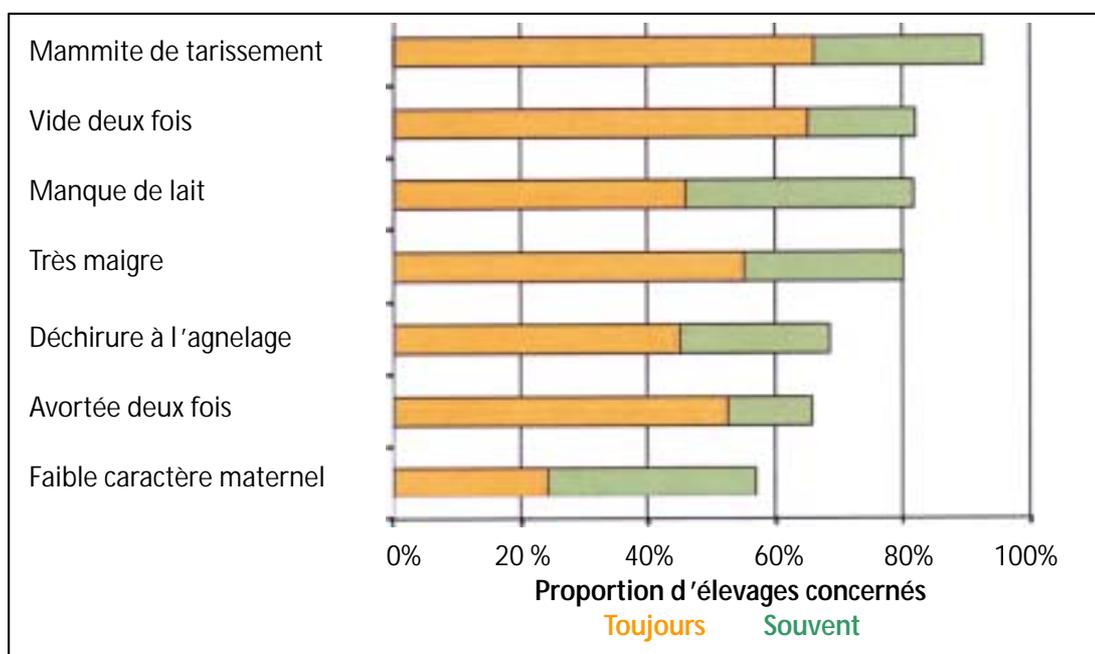
La prise de colostrum par l'agneau est systématiquement vérifiée par 70 % des éleveurs, directement après l'agnelage ou dans les heures qui suivent. Seuls 7 % des éleveurs interrogés déclarent ne pas s'en préoccuper ou rarement. La suspicion d'un manque de prise de colostrum s'appuie sur des symptômes apparaissant après plusieurs heures (agneau faible, bouche froide, bêlements, dos rond, ventre creux) et qui altèrent le pronostic de viabilité de l'agneau. Les éleveurs déclarant surveiller la prise de colostrum par les agneaux détectent plus rapidement ces symptômes et sont plus prompts à en interpréter l'origine et donc à réagir

pour limiter les pertes d'agneaux par inanition ou refroidissement.

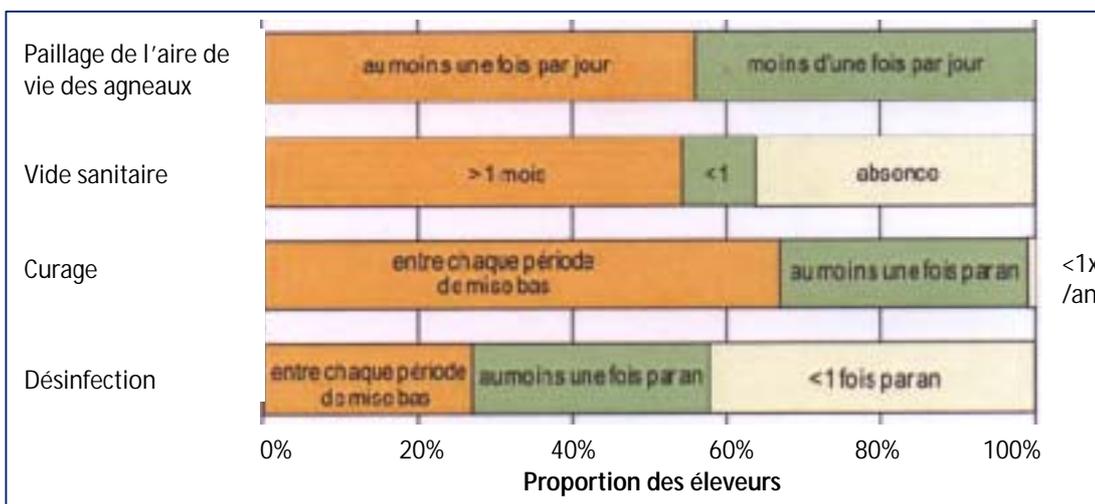
### Optimiser l'avenir par une politique de réforme des brebis

Optimiser la réussite d'une campagne d'agnelage nécessite des brebis en bonne condition physique et sans tare susceptible d'altérer leur production laitière. Aussi, une politique de réforme est nécessaire. Dans les élevages ayant participé à l'enquête, les motifs de réforme présentés

**Figure 3 – Taux de décision de réforme des brebis suivant le type d'affection**



**Figure 4 – Répartition des élevages en fonction de l'application de mesures d'hygiène des bâtiments**



avec une mortalité potentielle des agneaux n'étaient pas considérés avec la même sévérité par tous. Ainsi, seuls 65 % des éleveurs considéraient la mammite de tarissement ou le fait d'avoir été préalablement vide deux fois comme cause de réforme systématique. Dans l'enquête, seuls 25 % des éleveurs ont déclaré intégrer systématiquement tous les critères de réforme présentés dans leur politique de réforme des brebis. Figure 3

### Prévenir les risques d'infections et de maladies

Une bonne gestion sanitaire est essentielle pour limiter les risques d'infections et de maladies des

agneaux et donc pour optimiser leur taux de viabilité. Elle englobe tant l'hygiène des locaux et du matériel que des actes préventifs à poser sur les agneaux.

### La litière

Limiter l'exposition des jeunes agneaux aux agents pathogènes, tels les coccidies, nécessite en premier lieu le paillage des litières, ce que réalisent quotidiennement 57 % des éleveurs ayant participé à l'enquête mais que 18 % des éleveurs ne font au mieux que tous les 3 jours. Le curage annuel de la bergerie est, quant à lui, fait par la quasi-totalité des éleveurs. Par contre, à peine 58 % d'entre eux la désinfectent chaque année et 54 % réalisent un vide sanitaire performant (de plus d'un mois). Curage, désinfection et/ou vide sanitaire ne sont pas aisés à mettre en œuvre dans le cadre des conduites d'élevage qui voient la bergerie continuellement occupée par des animaux ou qui engendrent plusieurs périodes de mises bas étalées sur l'année. Figure 4

### Le matériel d'allaitement

Protéger les agneaux nécessite aussi le nettoyage du matériel d'allaitement. Ainsi, 85 % des éleveurs qui déclarent compléter des agneaux au biberon nettoient leur matériel quotidiennement à l'eau chaude. Les éleveurs pratiquant l'allaitement artificiel d'agneaux ne sont quant à eux que 60 % à nettoyer et désinfecter quotidiennement leurs biberons, seaux à tétines ou louves automatiques.

### L'identification et la caudectomie

La pose des boucles auriculaires d'identification et l'ablation de la queue peuvent être également sources d'infection par les germes environnementaux (tétanos, arthrite, ...). Quelque 53 % des éleveurs enquêtés déclarent désinfecter systématiquement les boucles d'identification et/ou la pince entre chaque agneau. Ils sont 47 % à ne le faire que rarement, voire jamais. Pour la pratique

de la caudectomie, 82 % des éleveurs utilisent principalement l'élastique. Lorsqu'il est fait usage d'une pince hémostatique, la désinfection de la pince est faite systématiquement entre chaque agneau par 64 % des éleveurs mais ne l'est jamais par 17 % d'entre eux. Si l'ablation de la queue est recommandée se faire entre le 2<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> jour d'âge, elle se fait cependant dans 38 % des cas dans les 24 premières heures de vie de l'agneau et dans 25 % des cas au-delà du 10<sup>ème</sup> jour. L'usage de la pince hémostatique le premier jour est déconseillé car la douleur peut être assez forte pour l'agneau qui, dans certains cas, peut être très abattu et réticent à se déplacer, ce qui augmente les risques de mortalité par hypothermie et inanition.

### Le cordon ombilical

Plus de 75 % des éleveurs interrogés désinfectent systématiquement le nombril des agneaux nouveaux-nés et 16 % ne le font jamais ou rarement. La désinfection se fait toujours le premier jours et dans 80 % des cas dans les 6 heures suivant la naissance. Si la désinfection se fait par trempage dans un antiseptique, seulement 1/3 des éleveurs renouvellent le bain de trempage tous les jours. Un autre tiers le fait 2 à 3 fois par semaine et le tiers restant une fois par semaine ou moins souvent encore. Il est recommandé de changer la solution tous les 20 à 30 agneaux et dans tous les cas quotidiennement car elle se contamine rapidement et perd de son efficacité, voire devient contaminante.

### Les lots d'agneaux

En bergerie, il est recommandé de séparer les agneaux de moins de 15 jours des agneaux plus âgés pour limiter les risques de certaines infections, notamment respiratoires et digestives. Par la suite, il reste préférable de constituer des lots d'agneaux d'âge similaire. Dans l'enquête menée, 48 % des éleveurs déclarent constituer des lots d'agneaux de différence d'âge inférieure à

15 jours, 37 % comprise entre 15 jours et 1 mois et 15 % supérieure à 1 mois.

### La vaccination

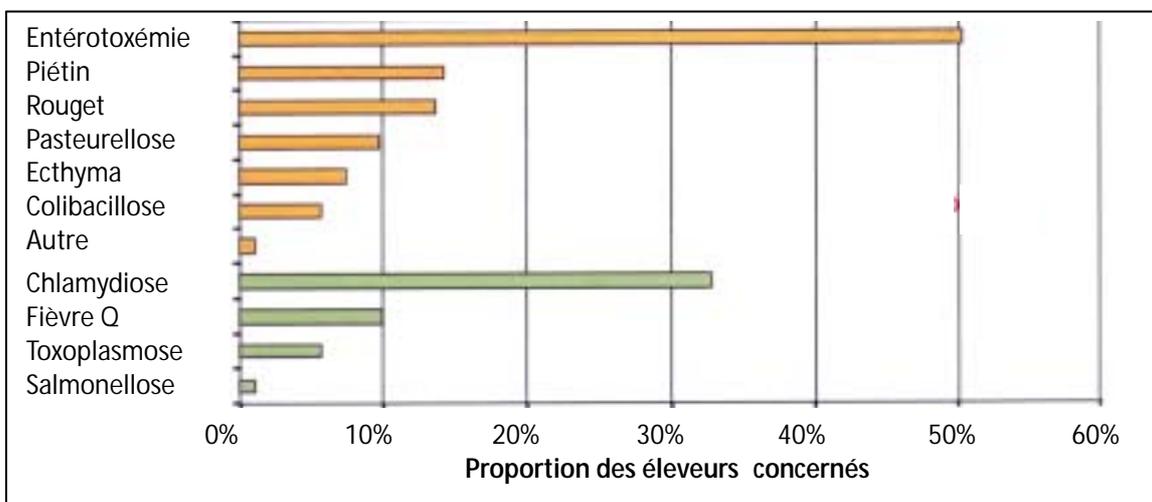
80 % des éleveurs interrogés déclarent prévenir l'apparition de maladies, généralement une ou deux, par la vaccination des brebis et/ou des agneaux. Seul un éleveur sur 5 ne réalise aucune vaccination. Les vaccinations contre l'entérotoxémie et la chlamydiose sont les plus pratiquées, respectivement par un éleveur sur deux et par un éleveur sur 3. Ces maladies sont redoutées car elles entraînent mortalités et avortements et sont relativement fréquentes. Les maladies dangereuses mais plus rares (pasteurellose, colibacillose, toxoplasmose) ou les maladies pourtant fréquentes mais dont l'incidence économique est moindre (piétin, ecthyma) ne font l'objet d'une vaccination que dans au maximum 15 % des élevages. Figure 5

les avortons (27 % des éleveurs) ou les morts-nés (12 % des éleveurs).

Chez les 170 éleveurs ayant pris note de tous les cas de mortalité d'agneaux, le taux de mortalité médian est de 16 %. Il est supérieur à 18,7 % dans 25 % des élevages et inférieur à 10,5 % dans 25 % des élevages.

Les pratiques préventives de lutte contre la mortalité des agneaux sont nombreuses et reconnues mais ne sont pas pour autant appliquées systématiquement par les éleveurs. Ainsi, l'assistance à l'agnelage en cas de situation difficile, l'assurance de la prise de colostrum par l'agneau, la mise en case individuelle des brebis après l'agnelage et la réforme des brebis présentant des tares importantes ne sont pas appliquées par tous les éleveurs et pas toujours rigoureusement par ceux qui les appliquent, ce qui explique notamment la forte hétérogénéité du taux de mortalité dans les élevages enquêtés.

Figure 5 – Taux d'éleveurs faisant usage de la vaccination selon la maladie



### Conclusion

L'étude menée par les Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective (RECP) auprès de 353 exploitants a mis en évidence un certain fatalisme des éleveurs puisque 75 % d'entre eux estiment faible à inexistante leur possibilité de réduire le taux de mortalité de leurs agneaux. C'est probablement pour cette raison que plus de 50 % des éleveurs enquêtés négligent l'enregistrement de certaines catégories de mortalité comme

### Source

(1) *Mortalité des agneaux : ressenti des éleveurs et modalités de conduite et de gestion sanitaire des troupeaux* – Février 2012  
Premiers résultats d'une enquête nationale des Réseaux d'élevage ovins viande  
<http://idele.fr/recherche/publication/idele-solr/recommends/mortalite-des-agneaux-ressenti-des-eleveurs-et-modalites-de-conduite-et-de-gestion-sanitaire-de.html>